



FICHE DES COUTS - 2025 - 2026

45^e Groupe Scout - La Vallée des Monts



Frais d'inscription du membre jeune	
Inscription à l'ASC, district de la Montérégie pour tous les membres jeunes*	200 \$
Inscription selon la branche (groupe d'âge du membre jeune) ***	+
• Castors (7 à 8 ans avant le 30 septembre 2025)	150 \$
• Louveteaux (9 à 11 ans avant le 30 septembre 2025)	275 \$
• Aventuriers (11 à 17 ans avant le 30 septembre 2025)	0 \$***
Exemple de frais d'inscription pour un nouveau membre Louveteaux : 200 \$ + 275 \$ = 475 \$	
Rabais : • Plusieurs inscriptions pour une même famille (avec preuve d'adresse) : 25 \$ de rabais pour le 2^e membre jeune et les suivants • Implication dans une équipe d'animation ou dans le conseil de gestion : un rabais unique de 50\$ sera appliqué à un seul enfant pour chaque parent impliqué (p. ex : deux parents + un enfant = 50\$, un parent + 2 enfants = 50\$, deux parents + deux enfants = 100\$)	

* Frais non remboursables après le 1^{er} novembre 2025. Les frais d'activité peuvent être remboursables en partie ou en entier, selon la date du départ de l'enfant et selon les modalités de remboursement en vigueur (consulter les Normes et politiques du Groupe).

** Les frais d'inscription sont estimés en assumant qu'une partie des coûts des activités est couverte par les campagnes de financement. La participation de tous aux campagnes de financement est donc essentielle!

*** Les frais d'activités des aventuriers sont assumés par autofinancement (campagnes de financement organisées par les jeunes)

Frais d'uniforme	
L'uniforme scout est obligatoire et non remboursable. Il est commandé par l'unité et payable avant d'être remis au membre.	
• Uniforme scout de base (nouveau membre jeune ou renouvellement de chemise)	80 \$
• Foulard de rechange (en cas de perte)	7 \$
• Nœud de foulard de rechange (en cas de perte)	2 \$